

**MAISON DE LA JEUNESSE
DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Maison de la Jeunesse Douze-Dix-Sept de Valleyfield

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons pour lesquels il nous est impossible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. En conséquence, notre audit s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, de l'actif et des actifs nets. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, Qc, H9H 5C9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757
rochonlegault.com

Succursale Bois-des-Filion

203-369, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion, Qc, J6Z 1H1
T. 450 965-8551 | F. 450 965-6993

Succursale Saint-Lazare

1433, ch. Sainte-Angélique
Saint-Lazare, Qc, J7T 1Y9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)

Montréal
Le 28 juin 2023

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 4

	2023	2022
PRODUITS		
Subventions et commandites (Annexe A)	476 352 \$	295 008 \$
Aides financières à l'emploi (Annexe B)	25 830	16 476
Subvention - loyer et maintien des locaux	55 375	51 500
Autres produits (Annexe C)	19 595	5 781
	577 152	368 765
CHARGES		
Salaires et charges sociales	122 064	128 458
Loyer et maintien des locaux	55 375	51 500
Frais de bureau	10 929	5 494
Honoraires professionnels	9 674	8 062
Déplacements et représentation	5 116	-
Télécommunications	3 720	3 483
Entretien et réparations	3 362	72
Activités et autofinancement	3 210	14 821
Publicité et promotion	2 214	3 143
Assurances	1 590	1 086
Intérêts et frais bancaires	1 469	975
Cotisations	1 394	943
Honoraires de gestion	720	697
Autres	16 296	-
Amortissement - immobilisations corporelles	2 284	2 490
Charges - projets divers (Annexe D)	337 735	150 725
	577 152	371 949
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	(3 184) \$

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 5

	Fonds de projets spéciaux	Investis en immobilisations	Fonds d'administration	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	39 327 \$	6 615 \$	40 953 \$	86 895 \$	90 079 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(1 534)	1 534	-	(3 184)
SOLDE À LA FIN	39 327 \$	5 081 \$	42 487 \$	86 895 \$	86 895 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

BILAN

31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	127 999 \$	180 737 \$
Débiteurs (Note 3)	55 214	53 159
	183 213	233 896
PLACEMENT (Note 4)	53 551	53 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	7 078	9 362
	243 842 \$	296 596 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (Note 6)	29 257 \$	24 882 \$
Apports reportés (Note 8)	85 693	142 072
	114 950	166 954
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 9)	1 997	2 747
DETTE À LONG TERME (Note 10)	40 000	40 000
	156 947	209 701
ACTIFS NETS		
Affectés	39 327	39 327
Investis en immobilisations	5 081	6 615
Non affectés	42 487	40 953
	86 895	86 895
	243 842 \$	296 596 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 11)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 7

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	- \$	(3 184) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 284	2 490
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(750)	(539)
Produits d'intérêts réinvestis	(213)	(788)
	1 321	(2 021)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 7)	(54 059)	(28 047)
	(52 738)	(30 068)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 731)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(52 738)	(32 799)
ENCAISSE AU DÉBUT	180 737	213 536
ENCAISSE À LA FIN	127 999 \$	180 737 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il offre un lieu de rencontre et d'appartenance aux adolescents de douze à dix-sept ans, et les oriente à travers divers projets.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise les apports de biens et de services uniquement si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens sont utilisés dans le cours normal de ses activités, et qui auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui sont amorties sont reportés. Ils sont comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les aides financières à l'emploi sont constatées lorsque la dépense d'emploi a été engagée.

Les autres produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Le fonds de projets spéciaux a été créé dans le but de financer les activités spéciales de l'organisme, et pour la poursuite d'activités pour lesquelles l'organisme ne recevra plus de subvention.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et du placement.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Subventions à recevoir	46 625 \$	48 625 \$
Taxes de vente	8 589	4 534
	55 214 \$	53 159 \$

4. PLACEMENT

	2023	2022
Dépôt à terme, 0,85% (0,4% en 2022), échéant en février 2025	53 551 \$	53 338 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipements	51 978 \$	47 779 \$	4 199 \$	5 249 \$
Matériel informatique	23 033	20 154	2 879	4 113
	75 011 \$	67 933 \$	7 078 \$	9 362 \$

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	5 546 \$	3 034 \$
Salaires et vacances à payer	22 122	20 693
Sommes à remettre à l'État	1 589	1 155
	29 257 \$	24 882 \$

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	(2 055) \$	(38 454) \$
Créditeurs	4 375	8 734
Apports reportés	(56 379)	1 673
	(54 059) \$	(28 047) \$

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des financements affectés reçus au cours de l'exercice considéré et destinés à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	142 072 \$	140 399 \$
Plus: Montants reçus pour Projet Centre-Ville Jeunesse	52 034	46 912
Plus: Montants reçus pour Activités après l'école	229 320	129 700
Moins: Montants remboursés pour Agent de Sensibilisation Jeunesse	-	(10 460)
Moins: Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(337 733)	(164 479)
Solde à la fin de l'exercice (Annexe E)	85 693 \$	142 072 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations. L'amortissement est calculé sur la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	2 747 \$	3 286 \$
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(750)	(539)
Solde à la fin de l'exercice	1 997 \$	2 747 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt bancaire dans le cadre du programme de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, remboursable en décembre 2023 ^(a)	40 000 \$	40 000 \$

- a) Le Gouvernement du Canada a mis en place le « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » garantissant auprès des institutions financières des prêts aux entreprises maximums de 60 000 \$, afin d'aider les entreprises aux prises avec les problèmes engendrés par la pandémie mondiale COVID-19.

L'organisme a obtenu un prêt de 60 000 \$ en vertu de ce programme. Selon les conditions du programme, si l'organisme rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, il n'aura pas à rembourser le solde de 20 000 \$.

De l'avis de la direction, l'organisme sera en mesure de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023 et, par conséquent, le solde de 20 000 \$ qui ne sera pas remboursé a été comptabilisé à titre d'aide gouvernementale dans les autres produits en 2021. Si la direction détermine que l'organisme ne remboursera pas les 40 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2023, le prêt de 60 000 \$ en entier deviendra remboursable et portera intérêt au taux de 5% à compter du 1er janvier 2024. La subvention comptabilisée antérieurement deviendrait alors remboursable et elle sera comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel la direction déterminera qu'elle ne rencontrera plus les conditions du programme.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 19 257 \$ et les versements sont exigibles au cours du prochain exercice.

12. VENTILATION DES CHARGES

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles sont engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées pour chaque projet.

13. OPÉRATION NON-MONÉTAIRE

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield procure à l'organisme des services à titre gratuit pour l'utilisation d'un local. Un montant de 55 375 \$ (51 500 \$ en 2022) représentant la juste valeur estimative des services reçus est présenté dans les produits. La contrepartie est présentée dans la charge de loyer et maintien des locaux.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et sa dette à long terme. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses obligations.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

	2023	2022
ANNEXE A		
SUBVENTIONS ET COMMANDITES		
Mission globale		
CISSS - de la Montérégie-Centre	147 103 \$	131 026 \$
Centre-Ville Jeunesse		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	42 550	40 500
RMJQ	-	4 962
Libchoisir	8 484	-
Autre	1 000	1 450
Variation des apports reportés	-	11 012
	52 034	57 924
Activités après l'école		
Fondation J.A DeSève	25 000	20 000
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	3 615	21 000
TCRM	20 583	65 000
Caisse Desjardins	7 000	7 000
Centre du partage de Valleyfield Inc.	-	6 000
MAMH	50 000	-
IRCM	72 300	-
Centraide	15 000	10 000
MRC de Beauharnois	10 528	-
Autres	16 810	700
Variation des apports reportés	55 079	(47 794)
	275 915	81 906
Table jeunesse		
CISSS - de la Montérégie	-	(10 460)
Variation des apports reportés	-	34 612
	-	24 152
Journée Fugue		
Variation des apports reportés	1 300	-
	1 300	-
	476 352 \$	295 008 \$

	2023	2022
ANNEXE B		
AIDES FINANCIÈRES À L'EMPLOI		
Ressources Humaines Canada	18 342 \$	16 476 \$
Emploi-Québec	7 488	-
	25 830 \$	16 476 \$

ANNEXE C

AUTRES PRODUITS

Autofinancement	3 886 \$	4 456 \$
Colloque Santé	9 785	-
Dons	3 300	40
Intérêts	2 624	1 285
	19 595 \$	5 781 \$

	2023	2022
ANNEXE D		
CHARGES - PROJETS DIVERS		
Centre-Ville Jeunesse		
Salaires et avantages sociaux	45 051 \$	57 996 \$
Matériel de promotion et d'activités	4 486	9 748
Autres charges	2 499	805
	52 036	68 549
Activités après l'école		
Salaires et avantages sociaux	155 836	40 884
Matériel de promotion et d'activités	89 224	25 505
Informatique	7 332	5 814
Fournitures	13 765	6 974
Loyer	14 906	-
Frais de déplacement	1 525	2 770
Autres charges	1 811	-
	284 399	81 947
Agent de sensibilisation jeunesse		
Autre charge	-	229
Journée fugue		
Autre charge	1 300	-
	337 735 \$	150 725 \$

ANNEXE E

APPORTS REPORTÉS

Activités après l'école	81 755 \$	136 834 \$
CSM	3 938	3 938
Journée Fugue	-	1 300
	85 693 \$	142 072 \$